



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2013**

DATE DE CONVOCATION

13 décembre 2013

DELIBERATION N°69/2013/M-T

**Portant soutien à la création d'une
Zone logistique dans le secteur du GALLION**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT DECEMBRE Á DIX SEPT HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire**.

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
ABSENTS : 05
QUORUM : 08
PROCURATION : 00

ETAIENT PRESENTS :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Patrick LABEAU**, 3^{ème} adjoint, a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



.../...

Délibération n°69/2013/MT
Portant soutien à la création d'une
zone logistique dans le secteur du GALION

Objet : Création d'une zone logistique dans le secteur du GALION.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

La Commune de Montsinéry-Tonnégrande directement desservie par la route nationale 2 et la route départementale 5, est désormais au carrefour des grandes voies de circulation entre l'Est avec le pont de l'Oïapoque et l'Ouest via la route nationale 1 et Saint Laurent du Maroni.

Dans le même temps, un projet d'opération d'intérêt national avait été envisagé par l'Etat en vue de réaliser une ville nouvelle de plusieurs milliers de logements ainsi qu'une zone de forte activité économique au lieu-dit « Le GALION ».

Par ailleurs, le collier de perle du SCOT de la CACL identifie le secteur du GALION comme étant un secteur à enjeu stratégique.

Fort de tous ces atouts la collectivité communale a présenté à l'occasion du passage de Monsieur le Préfet Éric SPITZ, le projet de création d'un secteur logistique industriel et commercial d'une surface de 100 hectares environ, à proximité de l'ancien aérodrome éponyme.

Cette zone logistique comprendrait :

- Une capacité à stocker parfois sous-abri, dans une enceinte contrôlée et surveillée, des matériaux en volume important sur des durées parfois de plusieurs mois : bois, ferraille, déchets.
- Des espaces de stockage de conteneurs en provenance du port, et plus tard du Brésil, dans une configuration habituelle aux zones logistiques avec quais d'accès aux camions.
- De l'immobilier d'accueil pour ateliers avec différentes capacités et si possible modulables.
- Un espace de type tertiaire apte à accueillir des activités de service, rapport avec le transport, sa gestion, mais également le groupage-dégroupage.

Le coût de l'étude de faisabilité de cette opération est estimé à 50 080,00 € (cinquante mille quatre-vingt euros).

Aussi, afin d'accompagner le porteur de projet, Monsieur Rudy RATTIER, il apparaît nécessaire de délibérer sur le principe de la création de cette zone logistique et de m'autoriser à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport n°72/M-T/2013 portant création d'une zone logistique dans le secteur du GALION ;

Après avoir entendu ses explications et délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** le principe de la création d'une zone logistique dans le secteur du GALION ;

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 20 décembre 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : 07 JAN. 2014

